



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 avril 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	53

Date de convocation

9 avril 2025

Tourisme – Domaine du Lac de Champos - Dispositif d'aide au financement de la formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) avec l'EPSSA 26-07 pour le Domaine de Champos

**N° de la délibération
2025-232**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 avril 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence du Président M. Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Didier BUFFIERE, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDELGRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Patrick CETTIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Thierry DARD (représenté par son suppléant M. Didier BUFFIERE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Louis MORIN (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Xavier AUBERT, Mme Lyliane BURGUNDER, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, M. Pascal SEIGNOVERT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant que l'EPSSA 26-07 (Enseignement des Premiers Secours et du Sauvetage Aquatique) est un organisme local de formation et de recyclage pour les BNSSA, brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

Considérant que le domaine de Lac de Champos a besoin d'embaucher des agents pour sécuriser la baignade :

- ✓ Des vacataires à partir du 24 mai les week-end et jours fériés au 28 juin.
- ✓ Des agents à temps complet ensuite du 28 juin au 30 août 2025, 7 jours sur 7.

Ses besoins portent sur 4 agents à temps complet pour juillet et août et 1 agent à temps non complet en renfort les Week-end et jours fériés.

Considérant que le centre de formation EPSSA 26/07 relaye auprès de ces candidats nos offres d'emploi. Les candidats seront libres de postuler ou pas. En Drôme Ardèche, Le Lac est "en concurrence" avec les autres sites de baignade et piscines. Considérant que la simple diffusion des offres ne semble pas suffisante pour être attractif vis-à-vis des candidats potentiels et que le Domaine de Champos rencontre ces dernières années de plus en plus de difficulté dans le recrutement de ses agents de surveillance de baignade BNSSA, BPJEPS AAN.

Considérant qu'en 2023, ARCHE Agglo avait engagé un partenariat avec l'EPSSA en proposant de participer au financement de la formation du BNSSA en contrepartie d'un engagement sur 1 ou 2 saison (s).

Considérant que cette précédente convention nous avait permis de recruter et de fidéliser 2 agents qui s'étaient engagés sur 2 saisons consécutives.

Ainsi, il est proposé de renouveler le principe de convention tripartite entre ARCHE Agglo, l'EPSSA et le titulaire du BNSSA sur la base des principes suivants. L'aide de ARCHE Agglo serait calculée selon le nombre de saison(s) ou mi- saison(s) (de 1 à 2 saisons ou mi-saison(s) consécutive(s)) que le titulaire du BNSSA effectuera au Domaine du Lac de Champos en tant que surveillant de baignade.

Considérant que sur la base du coût de la session de formation générale de l'EPSSA 26/07 fixé à 680.00 € TTC pour 2025, ARCHE Agglo pourrait apporter un financement direct suivant:

- Pour un engagement en saison complète :

Montant formation BNSSA : 680.00€ TTC	Montants TTC remboursés
Après la 1ère saison complète	50% soit 340.00 €
Après la 2ème saison complète consécutive	50% soit 340.00 €
Reste à charge pour le titulaire du BNSSA	0% soit 0.00€

- Pour un engagement en mi-saison :

Montant formation BNSSA : 680.00€ TTC	Montants TTC remboursés
Après la 1ère mi- saison	25% soit 170.00 €
Après la 2ème mi- saison consécutive	25% soit 170.00 €
Reste à charge pour le titulaire du BNSSA	50% soit 340.00€

Une saison complète est considérée sur une base de 35 heures hebdomadaire de travail sur juillet ET août.

Une mi- saison est considérée sur une base de 35 heures de travail hebdomadaire sur juillet OU août.

Considérant le règlement d'aide 2025-2026 et la convention tripartite ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 3 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le règlement d'aide au BNSSA pour 2025 et 2026
- **APPROUVE** la convention tripartite avec l'EPSSA et le titulaire du BNSSA ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veailles, le 15 avril 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 16/04/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo